



■ **Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration du
Centre Communal d'Action sociale**

Séance du 11 mai 2023

23 Budget principal – décision modificative n°2023-01

Secrétaire de séance : Jacqueline RAMELET

Etaient présents :

■ **Le vice-président** : M. Cédric LEMAIRE
Mmes SAKHO, DUHIN, BOITEL, BOCQUET, BOUM, MARCELY,
MM. BROCHOT, MESLIEN, DUVAL

Etaient absents excusés :

■ **Le président** : M. Jean-Claude VILLEMAIN, pouvoir à M. LEMAIRE
Mme CAPON, pouvoir à Mme DUHIN
Mme FAZAL

Etaient absents :

Mmes CORBERAND, M'BAYE, MM. MARTIN, LUCAS

Nombre de conseillers devant composer le conseil d'administration : **17**

Nombre de conseillers en exercice : **17**

Nombre de conseillers absents non représentés : **5**

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **12**

■ **Date de la convocation : 04.05.2023**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, Vice-président, expose :

Un écart lors de la reprise du résultat anticipé 2022 au moment du vote du BP 2023 de 480 € a été constaté du fait de la non prise en compte du rejet du mandat 1314. De plus, il convient d'effectuer un correctif afin d'assurer l'équilibre à 71 655,30 € entre le chapitre 042, en dépense de la section de fonctionnement et le chapitre 040, en recette de la section d'investissement.

Aussi, les modifications ci-dessous vous sont proposées :

Dépenses de fonctionnement					
Nature	Antenne	Libellé	Budget primitif	DM	Après DM
6541	4012	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 000 €	-400 €	600 €
Total chapitre 65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		-400 €	
6811	4003	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	16 251,44 €	+400 €	16 651,44 €
Total chapitre 042		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		+400 €	

Dépenses d'investissement					
Nature	Antenne	Libellé	Budget primitif	DM	Après DM
2313	4003	IMMOBILISATION EN COURS	2 171 791 €	+480 €	2 172 271 €
Total chapitre 23		IMMOBILISATION EN COURS		+480 €	



Recettes d'investissement					
Nature	Antenne	Libellé	Budget primitif	DM	Après DM
001	4012	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	113 086.23 €	+480 €	113 566.23 €
Total chapitre 001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE				+480 €	

Vous êtes appelés à voter.

■ **Le Conseil d'administration :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le compte de gestion 2022,
Vu le budget primitif 2023,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote :**

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique : d'adopter la décision modificative n° 1 du budget primitif 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : 15 MAI 2023

Accusé réception de la Sous-préfecture

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le1.9.MAI.2023

et publication ou notification le1.9.MAI.2023

affiché le15 MAI 202319 MAI 2023

CREIL, le

Pour le président et par délégation,
Le vice-président du CCAS

Cédric LEMAIRE



Pour le président et par délégation,
Le vice-président

Cédric LEMAIRE